



ᐱᕈᑦ ᓂᕐᓴᑦ
Cree Nation Government
Gouvernement de la Nation Crie

Gratitude in celebrating a milestone:

፡ ሥላሴ ጊዜ ፡ ስንክርዕና ጥቅም ሆኖ ፡ በእኛ ፡



ፕ ሶኔን<ርቼ ኤገበ-ሪት>። ፕ በ<<ሥ ላይ ሲጸና
ገልጽ ሃሏ ነፃ ሲገለጽ፣ ወደ ሀገራችን፣ ሊገቡም/ነጻነት 11, 1975

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

።፩ ስላ ልሰሮል ወርሁ ገብጫ ከ ልሰላላ
 ስርዒት ልሰሰሮል ርላ ከ ልሰ ልሰረገዳ፣ ርላ
 ።፩ ስላ ወርሁ ገብጫ ልሰላላ ስርዒት ልሰሰራ ርላ ልሰላላ
 ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ
 ርላ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ
 ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ ልሰሰራ

[illegible][illegible][illegible][illegible]

GRATITUDE À L'ÉGARD D'UN ANNIVERSAIRE IMPORTANT :

Commémoration du 45e anniversaire de la signature de notre traité— La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le 11 novembre 1975

Le 11 novembre 1975, le Gouvernement du Québec, le Gouvernement du Canada, Hydro-Québec, le Grand Conseil des Cris du Québec et l'Association des Inuits du Nord québécois signaient la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Souvent décrite comme le « premier traité moderne », la CBJNQ a créé un nouveau cadre juridique puis constitutionnel en matière notamment d'autonomie gouvernementale locale, de gestion des terres, de protection du mode de vie traditionnel des Cris, et des relations entre le Québec et les peuples autochtones de la région de la Baie-James et du Nord québécois.

La Convention a été signée dans un contexte historique très unique où on retrouvait l'ambition du Québec de développer le potentiel hydroélectrique de la baie James et la détermination des Cris et des Inuits de protéger leurs terres et de défendre leurs droits. Au cours des 45 dernières années, nos dirigeants ont travaillé avec diligence pour s'assurer qu'aucun développement ne peut avoir lieu sur nos terres traditionnelles sans notre engagement et notre participation.

Plus important encore, notre traité a jeté les bases sur lesquelles nous avons continué de renforcer notre croissance, et ce, pendant quatre décennies et demie. En 1975, notre Nation comptait 6 000 personnes et aujourd'hui elle en compte 20 000 réparties dans 11 communautés. Notre croissance a été rendue possible grâce à la vision, la détermination et la force de nos dirigeants qui ont entrepris

des luttes difficiles pour s'assurer que nos droits en tant que peuples autochtones et en tant que Cris sont pleinement reconnus.

C'est sur cette base que nous avons pu conclure plus de 80 accords, y compris des accords très importants qui ont étendu la portée de l'autonomie gouvernementale de nos communautés et du territoire. Ces nouveaux accords importants comprennent notamment la « Paix des Braves » conclue avec le Québec, des ententes concernant de nouvelles relations avec le Canada, des ententes additionnelles sur la gouvernance conclues avec le Canada et le Québec, et d'autres initiatives importantes comme la récente « Grande Alliance ».

Ces ententes judicieuses ainsi que notre ténacité ont contribué à transformer et à moderniser nos communautés. Ensemble, toutes ces avancées nous ont amené à un point de notre évolution historique où nous sommes de plus en plus en mesure de diriger notre propre avenir et de tracer notre propre parcours, armés de nos connaissances traditionnelles, notre culture, notre langue, nos valeurs, et centrés sur les intérêts de notre peuple, de nos communautés et de notre Nation.

Le résultat cumulatif de toutes ces réalisations et la valeur de toutes ces étapes sont particulièrement apparents dans la façon dont nous avons pu réagir à la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement.

C'est précisément à cause des progrès réalisés en matière d'autonomie gouvernementale que nous avons pu mettre en place des mesures adaptées à nos circonstances et à nos besoins, et à développer notre propre approche pour assurer la sécurité et la santé de notre peuple. En effet, nous n'avons pas simplement incorporé les recommandations et les mesures de précaution élaborées pour les régions du Québec qui sont très différentes des nôtres. Nous avons plutôt fait appel à nos propres experts du Service de santé publique au sein du Conseil cri de la santé qui, en collaboration avec nos communautés, ont élaboré les mesures et les précautions qui répondent aux besoins uniques et distincts de nos communautés.

Qu'on ne s'y trompe pas. Nous n'aurions pu prendre ces mesures particulières sans les ressources, sans le cadre de gouvernance cri et sans la vision axée sur l'édification de notre Nation de la part de nos dirigeants et de notre peuple. Au cours des 45 dernières années, nous avons progressivement mis au point les outils et les connaissances nécessaires pour relever les défis actuels d'une manière qui reflète les préoccupations et les besoins de notre peuple.

C'est dans ce contexte que nous exprimons encore une fois notre gratitude à la vision intrépide de notre peuple et de nos dirigeants au cours des 45 dernières années et que nous célébrons cet anniversaire de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.